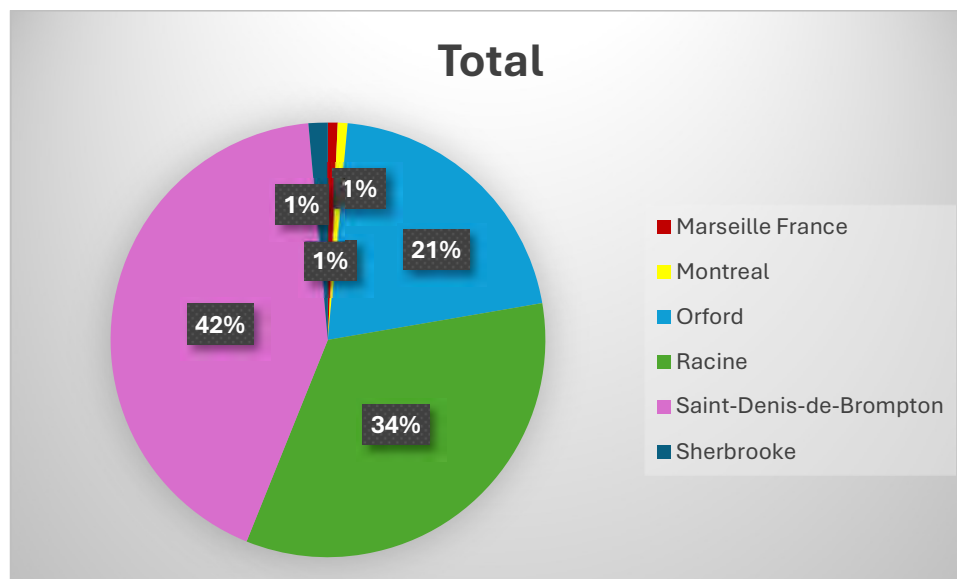


Présentation des résultats du sondage : La navigation au lac Brompton

Bonjour!

Voici les résultats du sondage complété notamment par 108 membres, ce qui représente 32 % de notre *membership*; ce pourcentage est très bon puisque les spécialistes en communication affirment que 10 % de réponse est un bon résultat.

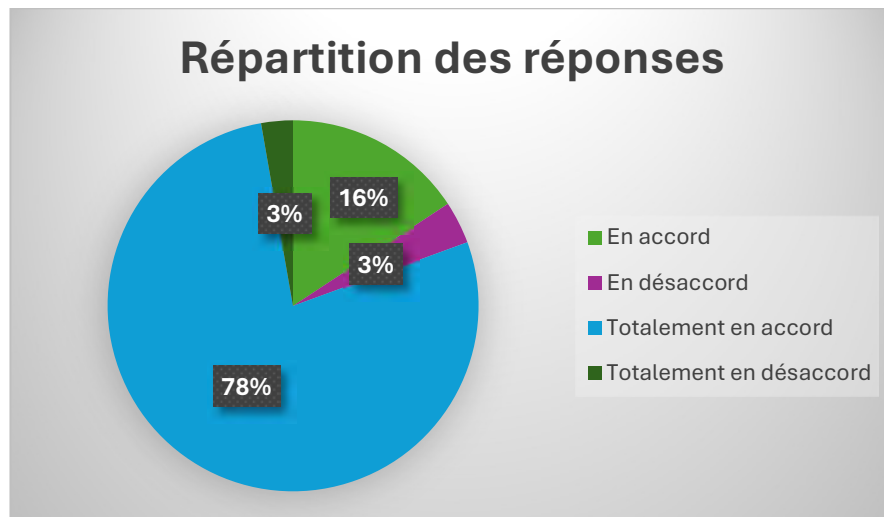
Ville dans laquelle vous habitez :



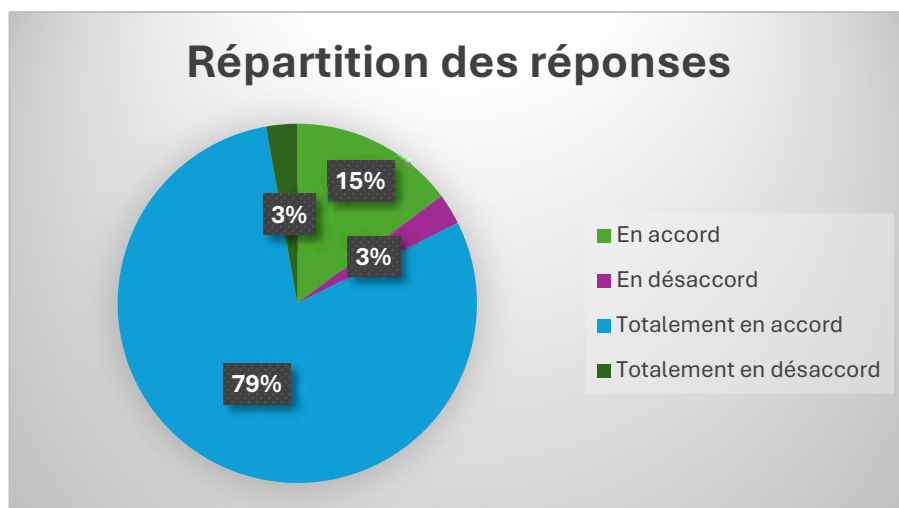
Partie 1

En s'inspirant des PRATIQUES GAGNANTES D'AUTRES PLANS D'EAU, afin de mieux contrôler les espèces exotiques envahissantes, de rendre la navigation PLUS SÉCURITAIRE POUR LES USAGERS ET MIEUX PROTÉGER LA SANTÉ DU LAC, êtes-vous d'accord ;

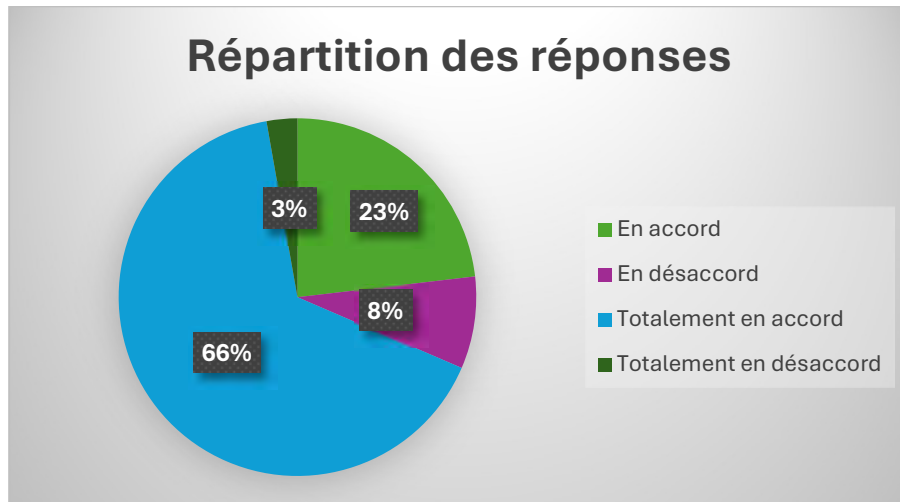
1. Que des préposés effectuent le lavage obligatoire des embarcations et des remorques avant l'accès au lac Brompton.



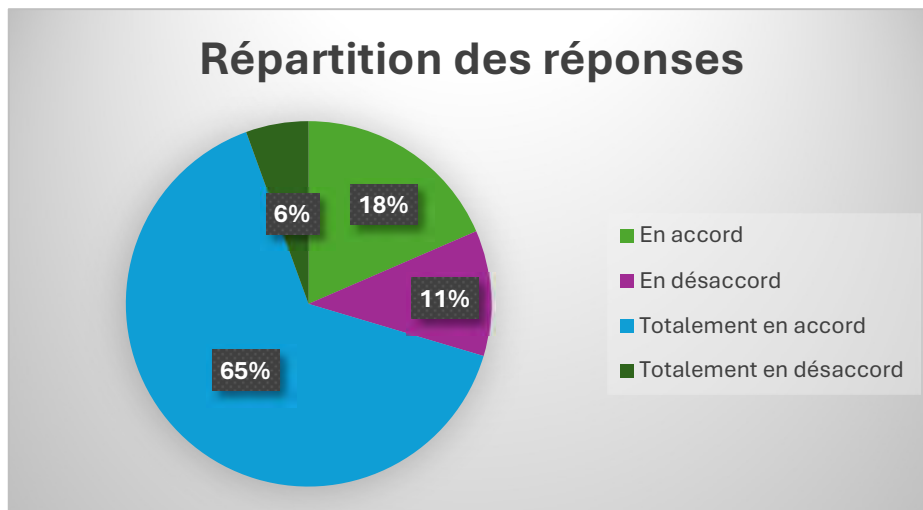
2. Que l'accès au lac soit contrôlé par ce lavage tarifé et prouvé par un coupon remis par les préposés ;



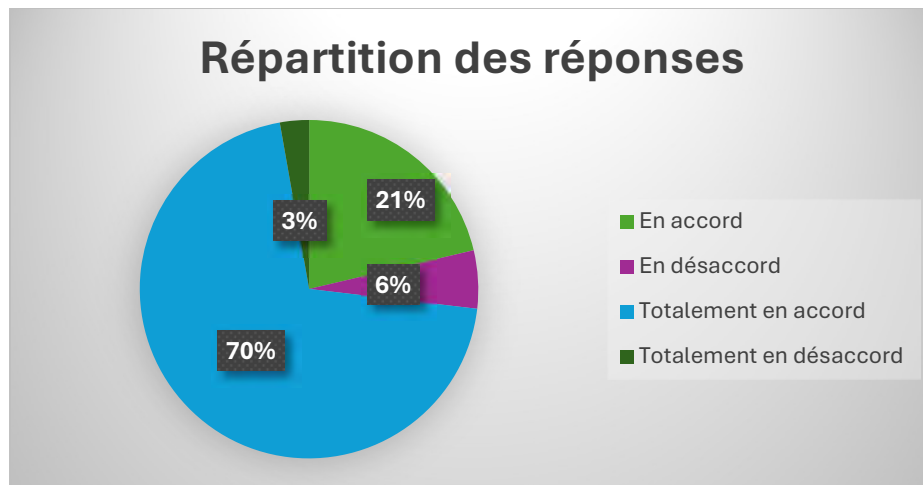
3. Qu'en l'absence de préposés, un horodateur émette un coupon avec des tarifs modulés selon le type d'utilisateur (vignettes, etc.) ;



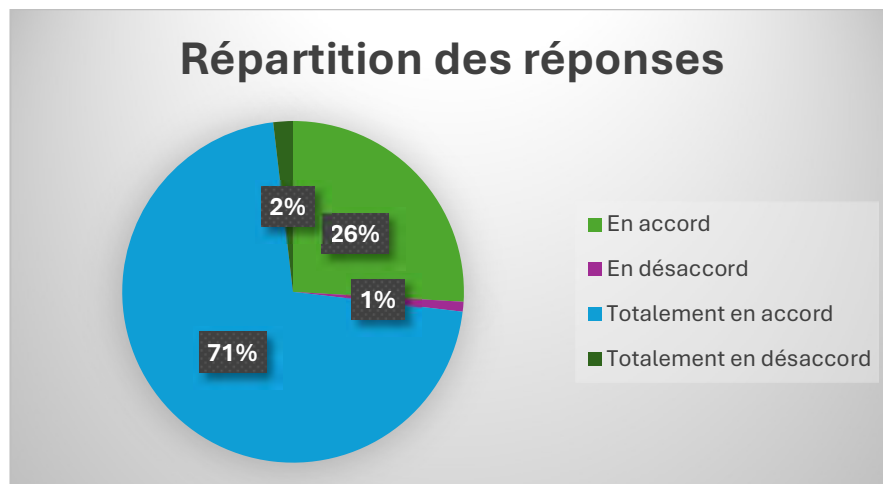
4. Qu'en l'absence de préposés, l'accès au lac se fasse par un coupon qui ouvrira une barrière électronique pour accéder au lac ;



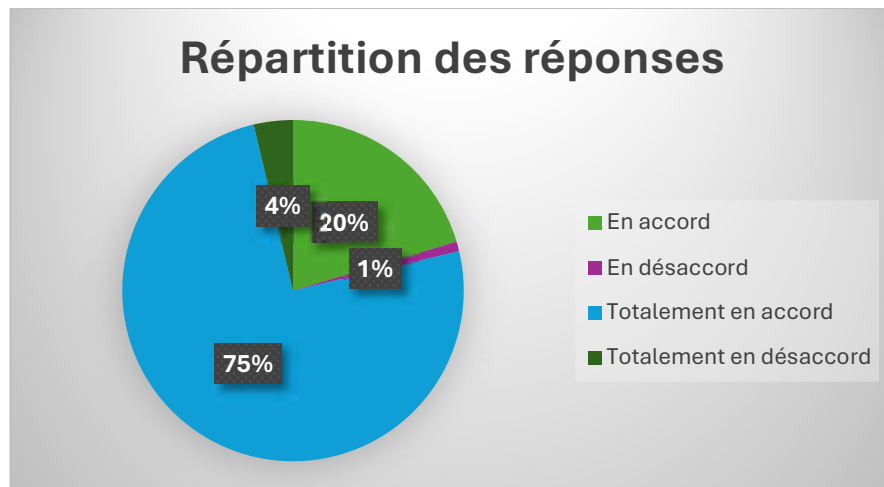
5. Qu'une patrouille municipale voit à faire respecter ce lavage obligatoire et autres règlements municipaux éventuels (navigation, bruit, vitesse, sécurité, etc.) avec le pouvoir d'émettre des avertissements et contraventions ;



6. Que, pour parvenir à mettre en place ces dispositions dans les meilleurs délais et harmoniser la protection du lac Brompton et de ses usagers, une table intermunicipale efficace soit créée et regroupe des représentants de Saint-Denis-de-Brompton, Racine et Orford ainsi que de l'APLB ;



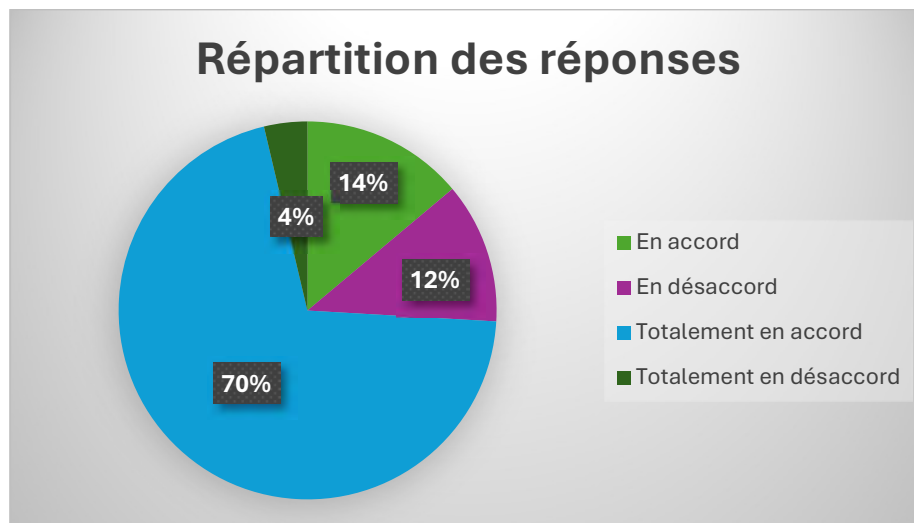
7. Que la table intermunicipale doit piloter une démarche auprès du ministère des Transports fédéral pour obtenir de nouveaux règlements afin de rendre la navigation plus sécuritaire et plus respectueuse de l'environnement.



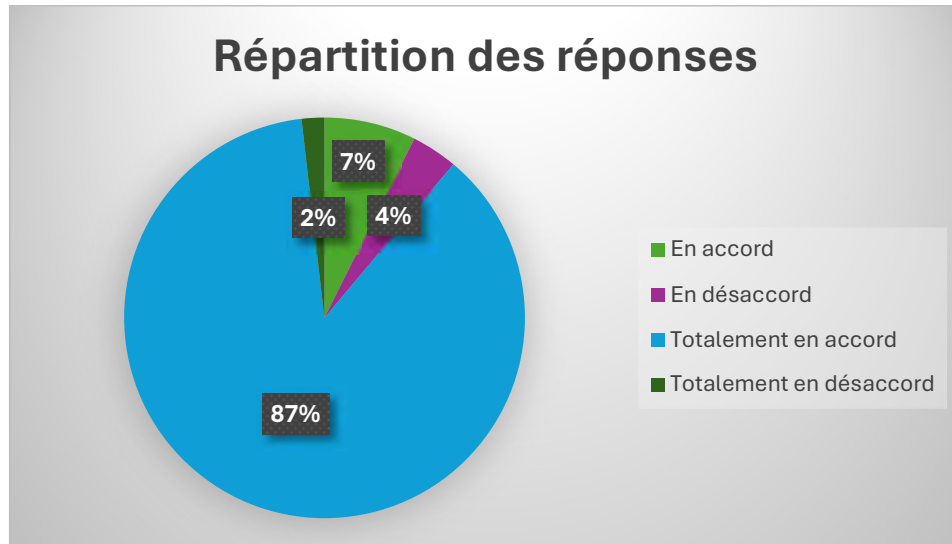
Partie 2

Pour connaître votre opinion face à la sécurité des usagers.

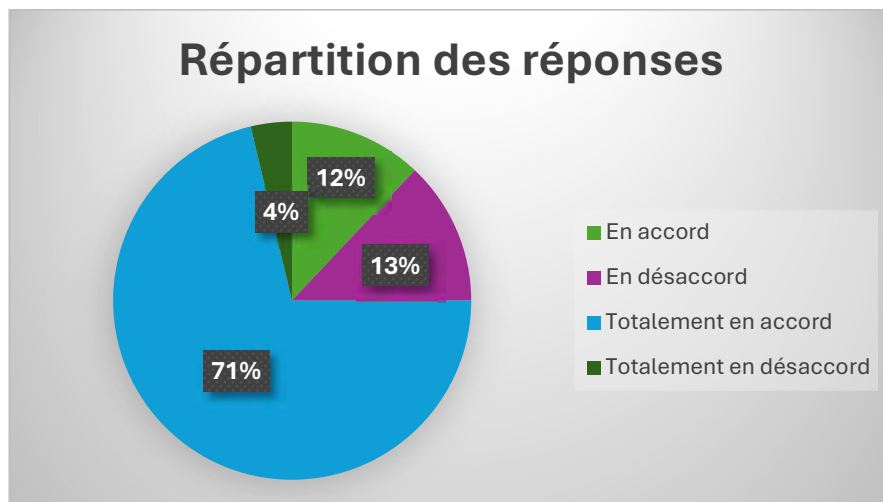
1. L'ancrage d'un ou plusieurs bateaux ensemble doit se faire uniquement en dehors des 100 premiers mètres de la rive;



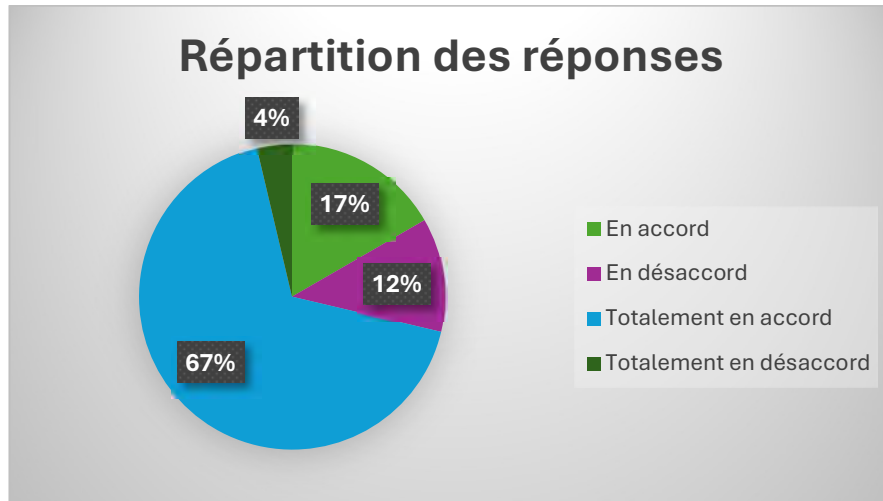
2. La pratique de *wakeboard*, surf, etc. doit se faire uniquement au centre du lac pour éviter l'érosion des berges et le brassage de sédiments qui entraînent notamment les cyanobactéries;



3. La zone des 100 premiers mètres doit être réservée exclusivement aux embarcations non motorisées, sauf pour les départs et arrivées ainsi que les pêcheurs afin de sécuriser la pratique de sports non motorisés (natation, planche, kayak, etc.);



4. La circulation autre que locale doit être interdite dans les zones de 5 m et moins de profondeur selon la carte bathymétrique ainsi que dans le secteur du marais. **(Remarque : Les membres et usagers seront consultés sur ces propositions de nouveaux règlements.)**



Merci pour votre précieuse participation!

Le Comité de navigation
APLB